

DECISION MUNICIPALE n° D20230601-051

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Exposition	Exposition de peintures	
Dates	Du lundi 2 au jeudi 26 octobre 2023	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Michel RUELLE	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'exposition de peintures produite par l'artiste Michel RUELLE, domicilié 97 avenue du Comte Vert, 73000 CHAMBERY, et proposée par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de l'exposition de peintures de Michel RUELLE présentée du lundi 2 octobre 2023 au jeudi 26 octobre 2023 dans le hall d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 1^{er} juin 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE